

AFFAIRE N°20 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à M. FLEURIE Vincent, nécessaire à l'aménagement de la rue L. Gasparin - Autorisation d'engager la procédure d'expropriation.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 12 février 1976, je vous soumettais le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain de 661 m², bâti de trois garages et cinq appartements F1, appartenant à M. FLEURIE Vincent, nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

Le prix proposés par l'intéressé portant sur la somme de 512 500 F non compris l'indemnisation des locataires, représentant une majoration de l'ordre de 32 %, vous décidiez de vous conformer à l'avis de la Commission Départementale des Opérations Immobilières.

Cette dernière, lors de sa séance du 6 avril 1976 s'étant prononcée défavorablement, j'ai informé M. FLEURIE de cette décision qui m'a fait connaître par lettre du 4 mai dernier qu'il souhaitait obtenir non plus 512 500 F mais 690 000 F, pour la cession de son immeuble, ce qui exclut toute transaction à l'amiable.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à engager la procédure d'expropriation à l'encontre de M. FLEURIE Vincent
- à ester en justice et à confier à un avocat le soin de défendre les intérêts de la Municipalité dans cette affaire.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

(Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour le choix de l'Avocat).